



Puis-je déposer mes anciennes publications dans SERVAL?

Aide-mémoire

Aimeriez-vous déposer et rendre accessible vos anciennes publications dans SERVAL? Utilisez cet aide-mémoire pour savoir si et comment c'est possible.

Pour les articles

Avez-vous cédé vos droits sur votre publication? Avez-vous le droit de déposer votre publication dans notre dépôt institutionnel? Le cas échéant, quelle version et avec quel embargo?

- Contrôlez votre contrat de publication.
 - Si vous n'avez pas signé de contrat, vérifiez les conditions générales de la revue sur [SHERPA/RoMEO](#), [Héloïse](#), ou enfin sur le site web de la revue.
 - Si vous n'avez pas trouvé ces informations, contactez l'éditeur directement.
 - Déposez ensuite votre texte intégral dans SERVAL selon les conditions proposées par votre éditeur.
- 🔗 Dans la plupart des cas vous aurez le droit de déposer la version du manuscrit acceptée et évaluée, mais pas mise en page par l'éditeur et cela après une période d'attente, ou embargo.**

Pour les livres

Avez-vous cédé vos droits sur votre publication? Avez-vous le droit de déposer votre publication dans notre dépôt institutionnel? Le cas échéant, quelle version et avec quel embargo?

- Contrôlez votre contrat de publication.
 - Si vous n'avez plus votre contrat, contactez l'éditeur directement et négociez les conditions du dépôt.
 - Déposez ensuite votre texte intégral dans SERVAL selon les conditions proposées par votre éditeur.
- 🔗 Dans le cas des livres, il n'existe pas de conditions standards pour les dépôts institutionnels. Il faut négocier au cas par cas.**

RESSOURCES ADDITIONNELLES

- 🔗** [Guide juridique sur le droit d'auteur et l'Open Access.](#)
- 🔗** [Lettres type pour la négociation des périodes d'embargo pour les articles.](#)